

# médiathèque départementale

> dossier thématique « diffusion culturelle »

## des structures et des outils au service des territoires

En complément de notre numéro spécial 40 ans, comportant notamment une série d'articles sur les médiathèques, nous avons souhaité zoomer sur un outil particulier mis en œuvre par le département du Puy-de-Dôme pour soutenir la diffusion culturelle pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire.

**D**ominique Briat, élue au Conseil départemental, et Christophe Torresan, directeur de la médiathèque départementale, œuvrent conjointement au développement des bibliothèques et des médiathèques dans le département du Puy-de-Dôme. Il a été défini plusieurs axes majeurs d'accompagnement d'une politique volontaire en matière de culture pour tous.

En accord avec le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994, la finalité est de permettre un accès gratuit, pour tous et sur l'ensemble du territoire départemental, à l'information, la connaissance, la culture, afin de permettre l'épanouissement individuel, mais aussi l'exercice de la citoyenneté. Cela correspond également à une compétence obligatoire des conseils départementaux (Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, article L320-2 du Code du Patrimoine).

# médiathèque départementale

## outil majeur du Conseil départemental

**S**ervice du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la médiathèque départementale (MD) est un outil au service des territoires, et plus particulièrement des bibliothécaires et des élus. Elle n'est pas ouverte au public. Un large fonds documentaire (300 000 documents), sous différents formats (physiques et numériques), est à la disposition des 250 bibliothèques du réseau départemental de lecture publique. Située à Clermont-Ferrand et possédant une annexe à Issoire, la médiathèque renforce son maillage du territoire par cinq "navettes documentaires Bibliodômes". Ces dessertes permettent une plus grande flexibilité et complémentarité des collections, en faisant escale une fois par semaine dans chacune des 54 bibliothèques du territoire (20 000 réservations à la demande acheminées en 2018). Cela impacte l'organisation du territoire et l'aménagement de ces bâtiments culturels. La médiathèque départementale a également une mission de formation (depuis 2018 en partenariat avec le CNFPT) et propose chaque année un plan de formation destiné à toute personne s'investissant dans le réseau de lecture publique du Puy-de-Dôme. Elle développe très largement ses compétences numériques par le biais d'actions innovantes, reconnues au niveau national.



© Jodie Way

**250 bibliothèques**  
du réseau départemental  
de lecture publique

**300 000 documents**  
physiques et numériques

### ses missions

- **compléter les fonds documentaires** des bibliothèques en leur prêtant des livres, CD, DVD, supports d'animation, afin qu'elles puissent proposer une offre répondant aux besoins des habitants
- **conseiller et accompagner les communes et intercommunalités** dans leurs projets de création, réhabilitation ou aménagement de bibliothèque
- **accompagner les collectivités** par des aides financières inscrites dans le cadre du schéma départemental de lecture publique
- **former les bénévoles et salariés** à la gestion d'une bibliothèque, l'accueil du public, la médiation, la connaissance des collections, etc.
- **apporter une expertise et mutualiser des moyens** dans différents domaines, en particulier l'informatisation et les ressources numériques
- **favoriser les actions visant des publics « éloignés »**, et promouvoir les bibliothèques comme des lieux de diffusion culturelle, en lien avec les autres services de la direction de l'aménagement et du développement culturel territorial (DADCT)

## schéma départemental de lecture publique

Ce schéma de développement de la lecture publique est mis en place par le Conseil départemental dès 2005, afin de structurer et renforcer le maillage territorial de bibliothèques. Il contribue à la création d'équipements de qualité, ces troisièmes lieux évoqués en page 12 de notre revue Angles de Vues n°30.

La médiathèque départementale (MD) est un partenaire du développement culturel du territoire, principalement auprès des élus et des bibliothécaires. Elle soutient les projets des collectivités, notamment financièrement. Le Conseil départemental propose ainsi des aides financières sous forme de subventions de fonctionnement ou d'équipement, destinées aux communes et aux intercommunalités. Au-delà de cet aspect financier, la médiathèque départementale accompagne les bibliothèques du territoire par un découpage du département en 6 secteurs. Le référent de chaque secteur est le premier interlocuteur des porteurs de projets et les accompagne sur les formations, dessertes, médiations, gestions des collections, mises en réseau, travaux d'aménagement, etc.

Depuis 2005, la MD est également un outil indispensable du Conseil départemental (avec la protection maternelle et infantile) dans la mise en œuvre de sa politique "Livre et petite enfance" (opération "Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés", dispositif d'accompagnement de projets intercommunaux "Bambin bouquine", projet "Au fil des histoires". Ces dispositifs sont soutenus par le Ministère de la culture et de la communication dans le cadre du label "Premières pages".

### objectifs du schéma de lecture publique

- **inciter au développement de lieux de lecture** ouverts et gratuits pour des services personnalisés et des espaces de sociabilité, et ainsi poursuivre le maillage du territoire en équipements à vocation territoriale et de proximité
- **développer l'offre numérique** de la médiathèque départementale et des médiathèques du réseau
- **harmoniser les politiques d'accompagnement financier** du Conseil départemental, en redéfinissant les dispositifs d'intervention, pour les mettre en cohérence avec les autres objectifs et les autres compétences du Conseil départemental, mais aussi dans les croisements potentiels avec les institutions publiques intervenant dans les domaines de la lecture et des médias publics.





## bibliothèque numérique de référence

Ce label a été décerné en 2017 à la médiathèque départementale (MD) du Puy-de-Dôme par le Ministère de la culture et de la communication pour valoriser les actions menées en terme de développement numérique. Elles permettent notamment d'élargir les offres de diffusion culturelle à l'ensemble des habitants, par une offre de nombreux services numériques : ressources numériques en ligne pour tous les Puydômois inscrits dans les bibliothèques partenaires (par le biais de la Médiathèque numérique), prêts d'outils numériques (tablettes, liseuses, tablettes géantes, etc.) et formations pour les bibliothécaires.

Dans cette même dynamique, la MD développe une plateforme de services informatiques et numériques mutualisés pour les bibliothèques du département : Médiadôme. Les bibliothécaires y trouvent des informations, outils, dates de dessertes, supports d'animation, plan de formation, conseils et catalogue de la MD, etc. Elle permet de mutualiser également l'hébergement des logiciels de gestion et les sites web des bibliothèques, pour un maillage plus fluide du territoire. En plus du label, cette plateforme fait l'objet d'une convention de coopération documentaire et numérique avec la Bibliothèque nationale de France.

## médiathèque numérique du Puy-de-Dôme

C'est une plateforme qui permet de regarder des films, lire de la presse, des albums jeunesse, des livres numériques, ou encore consulter des centaines de cours en ligne (langues, bureautique, dessin, etc.).

Il s'agit d'un service offert par le Conseil départemental, avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication, gratuit pour les usagers déjà inscrits dans les médiathèques du Puy-de-Dôme participant au projet. Pour en bénéficier, une inscription spécifique au service est réalisée par le bibliothécaire. La connexion se fait ensuite à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet.

Site de la médiathèque numérique :  
<https://mediatheque-numerique.puy-de-dome.fr>

Supplément élaboré à partir d'un entretien réalisé en avril 2018 avec **Dominique Briat** : ex-Vice-présidente du Conseil départemental, chargée de la culture, des sports et de la vie associative, Conseillère départementale de Clermont-Ferrand-4 et **Christophe Torresan** : Directeur adjoint Accompagnement et Développement Culturel des Territoires (DADCT), Directeur de la Médiathèque départementale au Conseil départemental du Puy-de-Dôme